#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2022

COMMUNE DE PLOUHINEC L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

Morbihan

Présents: Mme Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM Pierre STEPHANT, Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM Jean-Marc CHABROL, Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Audrey PESSEL, Maud COCHARD, Catherine CORVEC MM Benoît CROQ, Franz FUCHS et Jean-Jacques GUILLERMIC Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC, Sabine LE BARON, Marie-Christine LE QUER, Mmes Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwen LE TRIBROCHE et Anne MILES.

Date de convocation 28 juin 2022

Date de publication

05 juillet 2022

Absents:

Mesdames Sarra MONJAL, Sidonie BOUSSEMARD et Monsieur Eddy LE CLANCHE.

Procurations:

Nombre de conseillers en exercices 29 présents 26 votants 29 Madame Sarra MONJAL donne pouvoir à Madame Alexandra HEMONIC Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT Monsieur Eddy LE CLANCHE donne pouvoir à Monsieur Stéphane SANCHEZ

<u>Secrétaires de séance</u> : Emmanuelle JEHANNO

2022-07-3.1 - Syndicat mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon Schéma de signalétique

Rapporteur: Sophie LE CHAT

En février 2021, le syndicat mixte confiait au bureau d'étude « Un Sens », l'élaboration d'un schéma de signalétique pour le Grand Site de France. L'objectif de ce schéma est d'organiser et d'harmoniser la signalétique, de favoriser la découverte du territoire en facilitant l'information et le guidage, de limiter l'impact sur les paysages de ces dispositifs.

Le schéma est pensé comme un document de référence pour le syndicat mixte mais également ses partenaires (communes, propriétaires fonciers) en ce qui concerne la signalétique sur et à proximité des espaces naturels du Grand Site.

Ce schéma de signalétique figure en annexe n°5.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- VALIDE les principes fondamentaux et les règles d'implantation de la signalétique sur le territoire du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon;
- VALIDE la charte de signalétique.

Fait en mairie le 04 juillet 2022 Au registre suivent les signatures.





ID: 056-215601691-20220704-20220731-DE



# Étude signalétique PRINCIPES ET RÈGLES **D'IMPLANTATIONS**



























/ DEFINITIONS DES BESOINS

### PRINCIPES FONDAMENTAUX



#### LISIBILITE

Les panneaux doivent pouvoir être vus et lus par les usagers auxquels ils s'adressent, ce qui nécessite une bonne implantation et un choix du nombre, de la dimension et de la forme des messages adapté à la distance de perception et à la vitesse pratiquée.



#### CONTINUITE

La prise en charge de l'usager doit être continue et chaque indication figurant dans un carrefour est répétée aux carrefours suivants jusqu'à l'atteinte de la destination : cette nobion implique une approche globale de la signalisation directionnelle.



#### VALORISATION

C'est la limitation du nombre et l'actualisation des informations données aux usagers. Les anciens panneaux doivent être déposés afin de ne pas nuire à la qualité paysagère du site.



Les mêmes messages sont supportés par les mêmes panneaux (forme, couleur, symboles,...) sur l'ensemble du temtoire national.



Les mêmes types de panneaux sont employés dans des circonstances identiques.



### CONCENTRATION

Les informations sont autant que possible regroupées et bien implantées pour faciliter leur repérage par l'usager de la mute ou du sentier. Une multiplication des panneaux n'apporte pas nécessairement une plus grand visibilité de l'information.



ID: 056-215601691-20220704-20220731-DE

# PRESCRIPTION D'IMPLANTATION DU MOBILIER D'ACCUEIL

Afin que les plans d'accueil soient efficaces, il est recommandé de respecter les prescriptions suivantes  $\|$ 



Ils doivent être installés sur le domaine public



Ils doivent être intégrés dans le paysage en évitant de masquer les vues ou les perspectives. Il est préférable de les positionner à l'appui d'un mur, d'une haie ou d'un boisement.



Ils doivent être implantés sur des sites stratégiques d'amvée et des axes importants de passage des



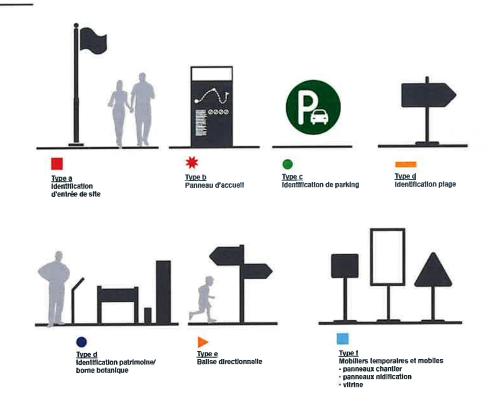
Le mobilier doit être régulièrement entretenu et les informations mises à jour



Ils doivent être accessibles aux piétons, aux PMR et aux véhicules, et doivent être implantés sur un espace permettant le stabonnement



# SIGNALÉTIQUE PRÉSENTE SUR LE SITE





Envoyé en préfecture le 06/07/2022

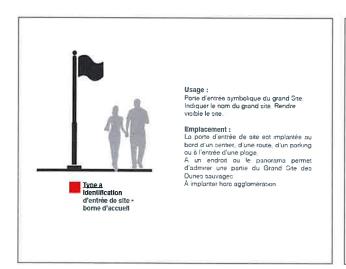
Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID: 056-215601691-20220704-20220731-DE

### RÈGLES D'IMPLANTATIONS







11 / COHÉMA DIRECTEUR SIGNALETIQUE

### RÈGLES D'IMPLANTATIONS







Envoyé en préfecture le 06/07/2022

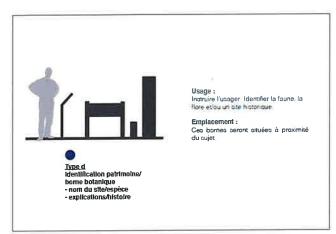
Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le 07/07/2022



ID: 056-215601691-20220704-20220731-DE

## RÈGLES D'IMPLANTATIONS

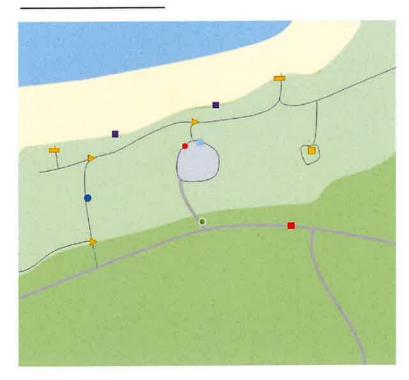






/ SCHEMA DIRECTEUR SIGNALETIQUE

# PROGRAMMATION SIGNALÉTIQUE



TYPE	SYMBOLE	DÉNOMINATION
a1		Borne entrée de site piéton
a2		Borne entrée de site véhicule
b1	*	Panneau d'accueil taille 1
b2	*	Panneau d'accueil taille 2
С	•	Identification de parking
d		Identification de plage
e1	•	Identification du patrimoine - plaque
e2	•	Identification du patrimoine - totem
f	<b>•</b>	Balise de randonnée
g		Pupitre
h		Banc
i		Signalétique temporaire
j		Vitrine d'affichage temporaire



